

CCCCXXX.

*Lettre du Prince d'Orange au Magistrat d'Ypres.—
Prise de Tournai.—Toutes les troupes en campagne
doivent rentrer dans les places fortes. (Arch. Y.)*

Nous avons vu dans la note du N° CCCXCIX, t. II, page 264, que le duc d'Anjou avait conquis, sans beaucoup de difficultés, la place importante de Cambrai. Cette conquête avait été facilitée par le prince de Parme lui-même, qui avait à cœur de prouver aux Mécontents qu'ils ne pouvaient espérer de vaincre leurs ennemis sans le secours des troupes étrangères. La perte de cette place et les avis du marquis de Roubaix avec lequel Alexandre Farnèse s'était lié d'amitié, amenèrent les Mécontents à consentir au rappel des Espagnols. Dès ce moment les affaires changèrent de face. Après la reddition de Cambrai, le duc d'Anjou était parti pour l'Angleterre, afin de solliciter d'Élisabeth les secours nécessaires pour soutenir la guerre dans les Pays-Bas, mais surtout pour obtenir la main de cette puissante et astucieuse princesse, qui promettait évidemment plus qu'elle n'avait l'intention de lui accorder (1). Pendant l'absence du duc, son armée s'était presque entièrement dispersée et les États n'avaient pas le moyen d'en lever une assez forte pour résister au prince de Parme qui s'avançait vers la Flandre, en attendant qu'il reçut les renforts qu'il avait demandés en Espagne, pour reprendre énergiquement l'offensive sur plusieurs points à la fois. Le 1^{er} octobre 1581, il investit Tournai pendant l'absence du prince d'Épinoy, qui y commandait. Cette nouvelle se répandit aussitôt avec la rapidité de l'éclair et jeta la consternation dans toutes les provinces soumises aux États. Vainement le prince d'Orange essaya-t-il de ranimer l'ancien enthousiasme national qui sauva tant de fois la patrie prête à succomber; on ne l'écouta point. Les dissensions intestines que la guerre civile engendra, avaient étouffé le sentiment patriotique dont la nation avait besoin pour conjurer l'orage qui allait fondre sur elle, et, à ce sujet, nous croyons devoir reproduire en entier la sévère mais véridique rémontrance que le prince d'Orange adressa, le 1^{er} décembre, aux députés des États-Généraux, réunis en petit nombre à Anvers, publiée par M^r Groen van Prinsterer, dans le tome VIII, page 38, des

(1) Voyez la note t. I, p. 382.

Archives de la Maison d'Orange Nassau. Voici cette intéressante pièce qui résume en quelque sorte les événements les plus saillants de cette année :

« Messieurs. Vous sçavez comment Mons^r l'Archiduc Matthias, re-
» mettant sa charge entre les mains de M.M. les Estats, j'estoy aussi
» déchargé de l'estat de Lieutenant-Général, et de fait comme par ci-
» devant plusieurs fois (voyant le peu d'ordre qu'il y avoit pour le gou-
» vernement) j'avoy demandé a estre déchargé (1) de son Alt. : toutesfois,
» à la prière de M.M. les Estats, et en espérance de ce qu'ils promet-
» toient seroit accompli, et contant de prendre la charge du Gouverne-
» ment, avec le Conseil qui seroit ordonné, et ce jusques à la fin du
» mois de janvier prochain. Mais je voy, Messieurs, si peu d'avanche-
» ment en nos affaires, que je suis contraint, pour mon honneur et ma
» décharge, et mesmes pour le bien du païs, de vous déclarer l'estat de
» nos affaires, et devant que je vous di ce qui me semble estre nécessaire
» à ordonner pour ceste année prochaine, je vous répéteray sommaire-
» ment comment les affaires se sont passées en ceste année, de laquelle il
» ne nous reste plus qu'un mois. C'est, Messieurs, que l'ennemy a esté
» maistre de la campagne de toutes les parts qu'il a voulu, sans qu'il ait
» esté en nostre puissance de l'empêcher; ce néantmoins, Dieu mercy,
» par force d'armes il ne nous a rien emporté, de quoy la principalle
» cause est celle que je vous diray, à sçavoir qu'avec petites forces il n'a
» pas seu beaucoup nous endommager, dont est advenu que ce qu'il a
» tenu en Frize, Gueldres, et Brabant n'a esté suffisant pour assiéger
» places et encoires moins la forcer; mais il a tenu ses plus grandes
» forces, tant à pied qu'à cheval, les chefs principaulx, leur conseil et
» tout leur équipage d'artillerie vers les quartiers d'Haynault et d'Arthois,
» comme estants les lieux qui craignoient le plus et qu'ils tenoient estre
» de plus grande conséquence, et mesmes à raison des ville de Cambray
» et Tournay, qu'il a tousjours bien mieux cognues tant importer, que
» nous n'avons voulu faire et ne faisons encores. Voilà pourquoy l'année
» passée toute entière fust employée par luy à tenir Cambray assiégée,
» laquelle s'il eust prins, comme il eust fait sans doubte, sans long espoir
» que les habitans ont eue au secours de son Alt. et sans aussi que finale-
» ment par effect il l'a secourue; si Dieu nous eust tant affligé que nous
» eussions perdu Cambray, il y a longtemps que nous estions aussi (2)
» Tournay, et eussions eu l'ennemy logé dedans les pays de Flandres et de
» Brabant, avec une perte incroyable de toutes les commodités des dits

(1) *Plusieurs mots semblent omis : en Holl. on lit : ja ook in de laetste vergaderinge tot Amsterdam 't selve om sulken oorsaken geschied is, als men handelde om sijne Alteze te ontlasten.*

(2) *Un mot parait omis : en Holl. voorwaar so hadden wij ook Doornik over lange quyt geweest.*

» pais. Or, Messieurs, il y a un an que je prédi à vos députés et à toutes
» les provinces quel remède il y avoyt pour prendre seulement au service
» du païs trois mil chevaux estrangers et deux régiments de corseletz.
» Car, si Dieu nous a conservé Cambray, nous Luy en devons rendre
» grâces et à son Alt., d'autant que de nostre part nous nous y sommes
» gouvernés tout ainsi que si nous l'eussions voulu perdre; et aujourd'huy
» Tournay estant assiégée, nous n'avons aucun moyen, non seulement de
» lever le siège, mais aussi d'approcher l'ennemi, et, si vous demandez à
» qui la faulte en doit estre imputé, je respon que c'est à vous, Messieurs,
» et aux autres qui avez rejezté mon conseil, vous excusans cependant les
» uns sur les autres; que si nous eussions eu prests les gens de guerre que
» je vous ay dicts, quand son Alt. c'est si couragiousement présenté en
» Cambresis, et que nous eussions joint les dittes forces avec celles de son
» Alt., nous fussions à présent hors de la guerre et eussions chassé l'en-
» nemi par delà Meuse, et au contraire nous sommes contraints de veoir
» l'une de nos meilleures villes assiégée, avec si peu de moyens de la se-
» courir. Or je ne vous vueil pas céler, Messieurs, que ceste année pro-
» chainc nous (1) en plus grandes inconvenients et pour semblable
» (2) ; car si nous sommes désjà avancé deux mois (3) et y a
» deux mois entieres que les Estats debvoyent estre assemblez en ceste
» ville, et toutesfois i n'y a encores espérance, ni de les veoir, ni de
» donner ordre à aucune affaire, comme si nous n'avions aucun ennemi,
» pouvans néantmoins jusques icy ressentir les coups de canon qui batent
» Tournay et en veoir, par manière de dire, les assauts qui se donnent,
» et ne pouvans cognoistre (tant nous sommes aveugles) le mal qui
» s'appreste pour l'année qui vient; ceste nonchalance, Messieurs, est un
» mal incroyable, qui ne procède pas de faulte d'entendement, ni de
» faulte d'industrie, d'autant qu'un chacun est plus addonné à son par-
» ticulier qu'au général. Car, quand au public, je voy la cause du mal,
» assavoir quand on en parle, le peuple ne pense pas que ceste guerre
» est sa guerre, comme si on ne combattoit point pour sa liberté, et de
» corps, et de la conscience; et de là vient ceste autre faulte, que, quand
» on demande quelque ayde d'argent, sans lequel ni moy ni autre ne
» sçauroit faire la guerre, ils en traictent et respondent comme s'ils res-
» pondoyent au feu Empereur; mais, au contraire, ils debvoyent penser
» que, les moyens faillants, ce n'est pas à moy à qui ils faillent, c'est à
» eux mesmes, et disants, nous ne voulons plus rien donner, c'est-à-dire,
» nous voulons quitter le païs et la religion; ce que je ne di pas pour le
» désir que j'ay de toucher à argent public, quelconque soit, auquel,
» comme vous sçavez, je n'ay jamais touché, quoique quelques détracteurs
» en ayant parlé autrement contre leur conscience, mais affin qu'une bonne

(1) Tomberons (?). — (2) Cause (?).

(3) En hiver (?). *En Holl.* so wij alrede twee maanden in den winter hebben.

» fois, Messieurs, vous pensiez qu'il n'y a guerre en ce país que la vostre, » et, quand vous délibérez, qu'il vous souviene que vous délibérez de » ce qui est vostre. Il y a davantage; comme nous avons une cause com- » mune, aussi que nous devons (1) n'avons seu obtenir : chacune province » a son conseil et presque chacune ville, chacun país ses forces et son » argent; tellement que ce qui seroit beaucoup à tous, et peu à chacun. » Il est vray qu'on a ordonné un Conseil, mais qui n'a aucune puissance, » et, là ou il n'y a point d'autorité, comment y aura-il régle pour la dis- » cipline militaire, pour les finances, pour la justice, et toutes autres » choses? et quant à l'autorité, il n'y en aura jamais entre ceux qui n'ont » en leur puissance un seul patard à distribuer, comme ni moy, ni le Con- » seil n'en avons. Voylà, Messieurs, le sommaire des fautes commises, » ésquelles nous continuons, et par lesquelles je vous prédi, pour ma des- » charge, que nous serons ruinés, si Dieu ne nous fait la grace d'y remé- » dier, et pour tant je vous prie d'y vouloir entendre et le faire entendre » à tout le peuple, affin que par ci-après ils ne m'en veuillent imputer la » faulte; cependant, si de vostre part vous voulez employer à y remédier, » vous trouverez par expérience (comme aussi je m'en sens obligé) que je » n'y espargneray rien de ce que sera en ma puissance. A quoy d'autant » plus devez penser que le Gouvernement que vous et Messieurs les Estats » avez établi, ne durera plus que jusques à la fin de janvier, auquel » temps, si vous ne donnez aultre ordre, il n'y aura aucun Gouverneur au » país »

Lorsque le prince d'Orange adressait ces dures vérités aux membres des États-Généraux, il ignorait que Tournai avait capitulé la veille (30 novembre 1581). Grâce au courage héroïque d'une femme, la place s'était défendue pendant un mois avec une énergie dont l'histoire n'offre que de rares exemples (2).

K. DE V.

1581
4 Decemb.

Edele, Eersame, Wyze, discrete, lieve bezondere. Alzoo naer dat de stadt Doornick, in onzer ende deser landen vyanden houden gecommen is, wy met advis van den Rade van Staten ende der vyer leden van Vlaenderen noodich bevonden hebben alle het crychsvolck nu ter tyt in den velden wezende, in de principaelste steden des voors. Graeflicheyts te reporteren, omme dezelve voor alle aenslagen, listicheyt ende prattycken des vyandts des te beter te bewaren, ter tyt toe dat men zien mach waer de

(1) *Quelques mots semblent omis être conjoints, ce que. En Holl. wij ook also t' samen behoren gevoecht te sijn, 't welk wij tot noch toe.*

(2) *Voyez la note t. 1^{er}, p. 438, et la capitulation de Tournai publiée par M^r Gachard dans les Analectes belgiques, p. 369.*

vyandt het hooft zal willen keeren, soo en hebben wy niet willen nalaten uluyden hiermede wel ernstels te vermanen ende bevelen dat ghy niet naer en laet alzulckx compaignie tzy te voet oft te peerde als u by den Rade van Staten ende vyer leden voors. zal geordonneert worden, inne te nemen, te logeren en naer uwen besten vermogen te accomoderen, zonder des eenichsins in gebreken te wezen, hiermede,

Edele, Eersame, Wyze, discrete, lieve, bezondere, zyt Gode bevolen. Uuyt Antwerpen den **iiii** Decembre 1584.

Uluyden goeden vriendt,

GUILLE DE NASSAU.

Den Edelen, Eersamen, discretē, onsen lieven besonderen Bailliu, Borgemē, schepenen ende Raedt der stede van Yperen.

TRADUCTION.

Nobles, honorables, sages, discrets et chers amis. Attendu que la ville de Tournai est tombée entre les mains des ennemis du pays, nous avons de l'avis du Conseil d'État et de celui des quatre Membres de Flandre, jugé nécessaire de répartir dans les principales villes de ce comté, toutes les troupes qui se trouvent actuellement en campagne, afin de pouvoir mieux les conserver et les mettre à l'abri d'un coup de main, jusqu'à ce qu'on puisse voir de quel côté l'ennemi se dirigera. Par la présente nous avons cru devoir sérieusement vous engager et vous ordonner de recevoir dans votre ville et d'y loger le mieux que vous le pourrez, selon vos moyens, toute compaignie soit infanterie soit cavalerie, que le Conseil d'État et les quatre Membres susdits vous ordonneront de recevoir, Sur ce,

Nobles, honorables, sages, discrets et chers amis nous vous recommandons à Dieu.

D'Anvers, le **iiii** Décembre 1584.